



Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2023

PROVISOIRE

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 19.12.2022 / Point de PV no 1.1.2

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 106 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.00 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation du budget 2024 de la commune de Granges-Paccot.

Il constate que beaucoup de monde s'est déplacé, ce qui ne l'étonne pas compte tenu de l'ordre du jour. Il souhaite la bienvenue aux membres de la Commission financière (ComFin), au complet, ainsi qu'à Mme Lise-Marie Piller, du quotidien La Liberté, et à M. Georges Scherrer des Freiburger Nachrichten.

M. Schneuwly excuse l'absence de Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats et de M. Gerhard Andrey, Conseiller national, tous deux retenus par des sessions du Parlement fédéral. Il profite de mentionner qu'une manifestation sera organisée pour marquer leur élection. Ils ont souhaité que l'événement se déroule dans un cadre naturel, afin qu'ils puissent rencontrer les citoyennes et citoyens. La date du 20 avril 2024 a été retenue et coïncidera avec l'ouverture des sentiers pédestres. La population sera conviée et des stands seront mis sur pied. Il sera possible de se promener avec les parlementaires fédéraux et de partager un moment de convivialité.

M. Schneuwly excuse également l'absence de Jacqueline Zweilin, de Daniel Dupraz, de Bruno Clément, de Cyrill Bertschy, de Pascal Bourguet, de Nicole Wyss, de Roland Vorlanthen, de Christine Schneuwly, de Thais Khuu, de Coraleen Mühlethaler et de Markus Haberditz.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 (RSF 140.1; LCo), la présente Assemblée a été convoquée par un envoi en tout-ménage le 13 novembre 2023, par affichage au pilier public le 14 novembre 2023, par le Trait d'union no 110 distribué le 17 novembre 2023, ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 17 novembre 2023.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mai 2023
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Budget 2024
 - 2.1. Suspension de l'escompte sur les impôts
 - 2.2. Préavis de la Commission financière
 - 2.3. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2024
 - 2.4. Rapports de la Commission financière
 - 2.5. Discussions et votes
3. Investissements 2024
 - 3.1. Crédit d'investissement pour la requalification de la Rte de Chantemerle inférieure
 - 3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement EU/EC/EP de la Rte de Chantemerle inférieure
 - 3.3. Crédit d'investissement pour l'assainissement de La Chassotte
 - 3.4. Crédit d'investissement pour l'agrandissement du Complexe sportif de Chantemerle
 - 3.5. Rapports de la Commission financière
 - 3.6. Discussions et votes
4. Planification financière
5. Election complémentaire à la commission des naturalisations (art. 43 al. 1 LDCF)
6. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Catherine Emmenegger, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Werner Neuhaus. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 106 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RSF 140.11; RELCo), les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 31 MAI 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mai 2023 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 13 juin 2023 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. BUDGET 2024

M. Schneuwly passe au point suivant de l'ordre du jour, relatif au budget 2024. En préambule, il annonce une petite modification, discutée avec la Commission financière après la convocation à l'Assemblée communale. Il a été convenu, afin que les citoyennes et citoyens puissent décider en toute connaissance de cause, de présenter les motifs ayant conduit le Conseil communal à proposer la suspension de l'escompte. Ainsi, le budget 2024 sera présenté, de même que les éléments indispensables devant portés à la connaissance de l'Assemblée. Nous aurons ainsi tout d'abord la présentation du budget de résultats 2024 par M. Philippe Chassot. Puis, la Commission financière donnera son avis. Ensuite, la discussion sera ouverte et il sera procédé au vote avant de passer au budget des investissements 2024. Il n'y a pas de remarque par rapport à ce changement.

M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, pour la présentation du budget de résultats 2024, dans lequel est inscrit cette suspension de l'escompte pour l'année considérée.

En préambule, M. Chassot explique que le budget de résultats 2024 tel que présenté tient compte d'une augmentation nette des charges liées de CHF 1'250'000.- par rapport au budget 2023 et de 1.6 millions de francs par rapport aux comptes 2022. Cette hausse des charges liées est principalement due aux éléments suivants :

- Une hausse nette de la péréquation intercommunale de CHF 610'000.- ;
- Une hausse du coût des transports publics de CHF 236'000.- ;
- Une hausse des coûts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) de CHF 259'000.-.

Par conséquent, nous proposons les mesures suivantes :

- Suspension de l'escompte de 10% sur les acomptes d'impôts directs, ce qui représente environ CHF 650'000.- ;
- Les dépenses autres ont été diminuées de 792'000.- par rapport au budget 2023.

Malgré ces mesures, le budget 2024 affiche un découvert de 1.4 millions de francs et nous allons devoir continuer à vivre sur nos réserves de la même manière qu'en 2022 et 2023, étant précisé que celles-ci ne sont pas inépuisables.

M. Chassot présente un tableau comparatif comprenant les chiffres effectifs 2022, le budget 2023 et le budget 2024. Par rapport au budget 2023, les charges se montent à CHF 21'040'034.- contre CHF 20'611'35.-. Cette somme comprend, d'une part, les dépenses liées, par CHF 11'727'207.- en 2024, contre CHF 10'475'401 en 2023. Les charges liées représentaient 51% de nos charges en 2023 et atteindront 56% en 2024. D'autre part, les charges se composent des amortissements et des autres charges, lesquelles ont été réduites à CHF 8'201'927.- en 2024, contre CHF 8'993'594.- en 2023. Les revenus escomptés s'élèvent à CHF 19'619'219 pour 2024, contre CHF 18'347'779.- en 2023. L'augmentation attendue des revenus est due au produit des impôts sans l'escompte, aux investissements négatifs et des taxes. Au niveau du résultat, nous arrivons à un découvert de CHF 1'420'815.- pour 2024, contre CHF 2'263'576.- au budget 2023.

M. Chassot détaille ensuite chaque poste du budget, en débutant par les recettes et en poursuivant par les dépenses, selon la présentation graphique usuelle, dans la mesure où les comptes 2022, ainsi que les budgets 2023 et 2024 ont tous trois été établis sur la base de MCH2. Il commente les postes présentant des variations importantes, en particulier :

- Service du feu communal : la Commune percevra désormais une taxe non pompier auprès des habitants, dont les recettes se montent à CHF 113'000.-. Elle doit les rétrocéder au RSS, dont elle contribue au fonctionnement.
- Transports publics : dès le 1^{er} janvier 2024, la Commune vendra des cartes journalières dégriffées pour le compte des CFF, un défraiement étant accordé aux communes pour cette prestation.
- Culture : les charges liées de la Commune en matière de culture augmenteront à CHF 175'028, contre CHF 148'483.- en 2023.
- Etablissements médico-sociaux : la contribution de la Commune en faveur des institutions médicalisées s'élèvera à CHF 1'298'202.- en 2024, contre CHF 1'080'213.- en 2023.
- Trafic régional et agglomération : les coûts de transports publics augmenteront dans une large mesure à CHF 1'259'993.- en 2024, contre CHF 1'018'483.- en 2023.
- Impôts communaux ordinaires : CHF 11'301'743.- de recettes contre CHF 120'000.- de charges, escompte non compris.
- Péréquation intercommunale : la part mise à charge de la Commune se chiffre à CHF 1'357'694.- pour l'année 2024, contre CHF 731'615 en 2023.

M. Schneuwly passe la parole à M. Michel Thierrin, Président de la Commission financière (ComFin).

La ComFin a examiné attentivement le budget de résultats 2024. Plusieurs postes du budget 2024 ont fait l'objet de questions auxquelles M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge des finances, a répondu à leur entière satisfaction.

La ComFin relève que la progression des charges liées, en hausse de 12% à CHF 1'246'086.- entraîne un excédent de charges au budget 2024. Les charges liées, sur lesquelles la Commune n'a que très peu de contrôle, voire aucune maîtrise, représentent plus de 55% de l'ensemble des charges auxquelles la Commune doit désormais faire face. La suspension de l'escompte d'impôt pour 2024 permet toutefois de ramener cet excédent de charges à hauteur de CHF 1'420'814.-. En conséquence, la ComFin préavise favorablement le budget de résultats 2024.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin pour ce rapport et ouvre la discussion sur le budget de résultats 2024.

M. Jean-Bernard Michel prend la parole. Il constate que les plus gros postes des dépenses liées sont les établissements médico-sociaux et les transports publics. Bien que la Commune n'ait pas de réel pouvoir sur ces charges, il aimerait savoir si l'on connaît les raisons de l'augmentation de près de 20% d'augmentation pour les établissements médico-sociaux et plus de 20% sur les transports publics. Il souhaiterait connaître la raison de ces hausses (conjoncture, énergie), même s'il est conscient du fait que l'on ne peut pas agir directement, afin de savoir s'il existe un moyen de réduire ces coûts.

M. Schneuwly a de la peine à répondre s'agissant des soins médico-sociaux, dans la mesure où c'est une dépense liée, dont la facture nous est adressée par l'Etat de Fribourg. Le vieillissement de la population a pour conséquence que les places en home médicalisé, respectivement les postes de travail, sont en constante augmentation. Nous n'avons pas beaucoup d'impact dans cette spirale. C'est une discussion qui doit être tenue au niveau cantonal.

En ce qui concerne les transports en commun, il faut se rendre compte que c'est le principe de l'offre et de la demande qui s'applique. Nous avons très sensiblement augmenté les transports publics sur le territoire communal. Nous sommes passés, en quelques années, à une cadence de 7.5 minutes sur la ligne 1 et depuis le mois d'août 2023, nous avons une desserte au quart d'heure sur les lignes 9 et 10, l'une vers le théâtre des Osses, l'autre vers la gare de Givisiez. En terme de courses par années, nous avons vu une augmentation, en l'espace de deux ans, de 266 000 courses à 540 000 courses. Le schéma des transports est dicté par l'Agglomération, qui négocie avec les TPF en essayant de limiter toujours les coûts. Mais évidemment, il y a des prestations supplémentaires, auxquelles s'ajoutent tous les frais de développement des lignes. On fait tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter les frais. M. Schneuwly précise que l'on peut s'attendre à une stabilisation des frais dans les années à venir, le gros du développement des lignes ayant été réalisé à présent.

M. Chassot complète les propos de M. Schneuwly s'agissant de la péréquation financière intercommunale. Il explique que celle-ci est calculée par le canton, qui établit pour chaque commune un indice de potentiel fiscal (IPF). Etant donné que nous avons connu en 2021 une année exceptionnelle et que ce calcul s'effectue sur la moyenne des trois dernières années, c'est-à-dire 2019, 2020 et 2021. Ceci signifie que notre potentiel d'indice financier a augmenté, de sorte que nous devons davantage contribuer au pot commun. C'est difficile de prévoir à l'avance, car le résultat des autres communes influence le sort de Granges-Paccot.

Il ajoute au sujet des charges du Réseau Santé de la Sarine et des CO que la clé de répartition des charges est calculée avec une pondération de 75% sur la population et de 25% sur l'IPF.

M. Schneuwly précise en ce sens qu'il convient d'ajouter à l'augmentation de la péréquation financière canton/communes les flux communes-communes, en fonction des clés de répartition convenues au sein des associations de communes dont nous sommes parties.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly procède aux votes sur le budget de résultats 2024, présentant un déficit de CHF 1'415'000.-. L'Assemblée communale accepte, par 81 oui contre 5, 17 abstentions.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée de la confiance ainsi témoignée et de l'effort consenti. Il rappelle que si nous sommes tous contribuables, nous avons aussi des responsabilités. Il n'est jamais plaisant de priver les citoyens d'avantages qui étaient accordés, mais les temps changent. Lors de l'adoption de l'escompte, il n'y avait que peu d'infrastructures. Il n'y avait pas de crèche, pas d'école maternelle, pas de bibliothèque. De plus, les dépenses liées n'étaient pas aussi conséquentes qu'aujourd'hui. Tel que cela a été publié dans la presse, la commune de Marly doit augmenter les impôts. La Ville de Fribourg présente un déficit de 12 millions, la commune de Bulle 5 millions et d'autres communes seront contraintes d'augmenter leurs impôts. Granges-Paccot n'est donc pas un cas isolé.

M. Schneuwly rappelle que, selon l'ancienne méthode de calcul, à partir d'un déficit représentant 5% du budget, on devait automatiquement augmenter les impôts. La commune de Granges-Paccot se serait trouvée dans cette situation en 2022 déjà. Ainsi, si l'on veut continuer effectivement à maintenir les prestations de qualité qui sont offertes, il faut passer par cette mesure et prendre des décisions avant qu'il ne soit trop tard. Encore une fois merci.

M. Schneuwly passe à la présentation globale du budget d'investissements 2024, étant précisé que le vote ne lie pas les citoyens s'agissant de la présentation des objets qui viendront sous le chiffre suivant.

M. Alain Meyer demande s'il est possible de poser une question. Il souhaite savoir si l'Assemblée sera appelée à voter sur les 10% d'escompte.

M. Schneuwly lui indique que cela a été voté.

M. Alain Meyer est d'avis qu'il a voté sur le budget, qui ne tenait pas compte de ça. Il pense qu'il s'est fait avoir et qu'il y a quelque chose de pas net là-dedans. Il a l'impression d'avoir été roulé par le procédé.

D'autres voix s'élèvent dans la salle en ce sens.

Compte tenu de la proposition faite, M. Schneuwly procède à un nouveau vote. S'il peut comprendre la réaction de M. Meyer, il précise toutefois que la proposition du Conseil communal était claire et avait pour but de ne pas voter la suspension sans que les explications permettant de comprendre la situation n'aient été données.

Que celles et ceux qui admettent la suspension de l'escompte l'expriment en levant la main.

L'Assemblée communale demande de répéter la question.

M. Schneuwly reprend la parole. Le budget tel que présenté prévoit une suspension pour l'année 2024 de l'escompte de 10%. La question qui est posée à l'Assemblée est la suivante : Est-ce que vous êtes d'accord d'approuver ce budget, comportant la suspension de l'escompte pour 2024? Est-ce que la question est suffisamment claire? On vote le budget avec suspension.

Au vote, le budget de résultats 2024, comprenant la suspension de l'escompte de 10% pour l'année 2024, est accepté par 49 voix contre 33.

M. Schneuwly cède la parole à M. Chassot pour la présentation du budget des investissements 2024, en rappelant qu'il y aura, dans la suite des débats, des investissements qui doivent faire l'objet d'un vote.

M. Chassot prend la parole et présente le budget des investissements 2024, d'abord de manière globale, puis chapitre par chapitre, sous forme de graphique. Il est notamment relevé, dans la rubrique culture, sports et loisirs, CHF 1'415'000.- pour les vestiaires supplémentaires et l'agrandissement du terrain d'entraînement. Cet investissement fera l'objet d'une présentation et d'un vote détaillés. Pour les routes communales, est porté au budget 2024 un montant de CHF 2'111'800.-, contre CHF 1'063'000.- au budget 2023. Il s'agit pour CHF 1'535'000.- d'un nouvel investissement, le solde constituant une reprise de l'investissement 2023. Au niveau de la protection de l'environnement, nous trouvons l'approvisionnement en eau pour CHF 2'227'600.- en 2024 contre CHF 1'635'500.- en 2023. Un nouvel investissement, par CHF 890'000.-, est prévu, qui sera présenté ultérieurement. Le solde est une reprise. Un investissement de CHF 250'000.- est porté au budget d'investissement 2024. Cet investissement fera l'objet d'une présentation et d'un vote.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

La Commission financière a également analysé le budget des investissements 2024, qui se monte à CHF 8'430'400.-. Le détail de ces investissements a été présenté par le Conseil communal. La ComFin relève qu'une partie de ces investissements sera financée par des emprunts. En conclusion, la ComFin préavise favorablement le budget des investissements 2024.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote. Le budget des investissements 2024, moyennant les réserves faites préalablement, est accepté à 82 voix contre 1.

3. INVESTISSEMENT 2024

3.1. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA REQUALIFICATION DE LA RTE DE CHANTEMERLE INFÉRIEURE

M. Schneuwly cède la parole à M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge des routes.

Le sujet de la requalification de la Rte de Chantemerle dite « inférieure » n'est pas inconnu. Lors

d'une Assemblée précédente, un crédit d'étude a été accepté. Lors de la dernière Assemblée communale du mois de mai 2024, à laquelle M. Barras n'a malheureusement pas pu être présent pour des motifs familiaux, le concept a été présenté. Le concept, affiché au fond de la salle, n'a pas fondamentalement changé, si ce n'est quelques détails dus à des corrections demandées par les services de l'Etat.

Suite la réalisation du nouveau Complexe Scolaire de Chavully, la Commune de Granges-Paccot souhaite développer le cheminement des piétons et la mobilité douce entre le Plateau d'Agy et la nouvelle gare de Givisiez. Le tronçon Rte de Morat – Rte de Chavully est entouré par les quartiers résidentiels du Lavapesson et des Grives. Le tronçon Rte de Chavully – Pont de Chantemerle est un axe principal reliant les sites scolaires de Chantemerle et Chavully. Une mesure PA4 séparée pour le réaménagement du Pont de Chantemerle est également prévue.

Requalification Rte de Chantemerle « Inférieure »		
Devis estimatif		
Génie civil	CHF	2'215'000.00
Paysagisme	CHF	580'000.00
Honoraires	CHF	189'000.00
Divers et imprévus	CHF	298'000.00
Augm. Coûts Confédération	CHF	288'000.00
Investissement brut TTC	CHF	3'570'000.00
Participation du Canton FR – 14%	CHF	-500'000.00
Participation de l'Agglo FR – 50%	CHF	-1'535'000.00
Investissement net TTC	CHF	1'535'000.00

Le canton de Fribourg a d'ores et déjà confirmé sa participation, à raison de 14%, au titre de compensation de l'augmentation du trafic sur la Rte de Chantemerle enregistrée depuis l'ouverture du Pont de la Poya. S'agissant d'une mesure du PA2 de l'Agglomération de Fribourg, la participation de cette dernière se monte à 50%. Le coût final du projet à charge de la Commune de Granges-Paccot devrait donc se monter à CHF 1'535'000.00.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'535'000.00 en vue de la requalification de la Rte de Chantemerle « inférieure » entre la Rte de Morat et le Pont de Chantemerle. Le financement de cette dépense sera assuré par un emprunt.

M. Schneuwly remercie M. Barras pour cette présentation et invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

M. Thierrin indique que, lors d'une séance avec M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge du dossier, la ComFin a obtenu les informations nécessaires sur ce projet.

L'investissement total se monte à CHF 3'570'000.- pour les travaux de génie civil, de paysagisme, les honoraires et les divers et imprévus.

Cet investissement permet d'obtenir les subventions de CHF 500'000.- de la part du Canton et de CHF 1'535'000.- de l'Agglo.

Sur la base de ces constatations, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement net de **CHF 1'535'000.-**, qui sera financé par un emprunt.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

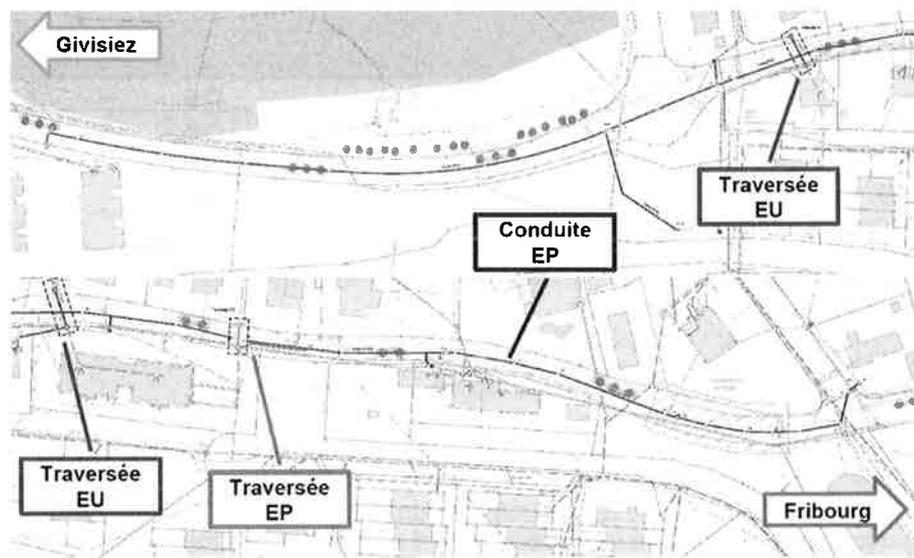
La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée communale, le crédit d'investissement est accepté à une très large majorité (3 abstentions).

3.2. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT EU/EC/EP DE LA RTE DE CHANTEMERLE INFÉRIEURE

M. Schneuwly cède la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux.

Dans le cadre du projet de requalification de la Rte de Chantemerle, la Commune souhaite profiter de ces travaux pour assainir et mettre en séparatif le secteur de la Rte de Chantemerle, dite « inférieure ». Les eaux claires seront reprises dans les collecteurs de la route. Pour les eaux usées, seules les traversées seront refaites. L'assainissement du reste du secteur du Lavapesson sera effectué dans l'étape 4 prévue à l'horizon 2030.



Assainissement Lavapesson – étape 3 – Secteur Rte de Chantemerle « inférieure »	
Assainissement des EU – EC et EP.	
Travaux	Coûts TTC
Génie civil	CHF 422'000.00
Sanitaire	CHF 252'000.00
Honoraires bureaux Sabert SA (GC) et Ribl SA (EP)	CHF 55'000.00
Augmentation des coûts selon Confédération	CHF 88'000.00
Divers et imprévus – TVA	CHF 73'000.00
TOTAL TTC	CHF 890'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 890'000.00 pour l'étape 3 de l'assainissement du Lavapesson en lien avec le projet de requalification de la Rte de Chantemerle « inférieure ». Si celui-ci n'était pas accepté, les travaux seront reportés à l'horizon 2030. Le financement de cette dépense sera assuré par les taxes de raccordement, par un prélèvement sur les réserves et/ou par un emprunt. Le cas échéant, il serait reporté à l'horizon 2030 avec la suite des travaux pour le Lavapesson.

M. Schneuwly remercie M. Kirchner pour cette présentation et invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a étudié le dossier concernant l'étape 3 de l'assainissement du Lavapesson portant sur un montant de CHF 890'000.- pour les travaux de génie civil, sanitaire, les honoraires et les divers et imprévus.

Le financement de cette dépense sera assuré par les taxes de raccordement, un prélèvement sur les réserves et/ou par un emprunt.

Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'Assemblée communale accepte le crédit d'investissement à une très forte majorité et une abstention.

3.3. CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA CHASSOTTE

M. Schneuwly commence par un bref rappel de la situation concernant ce bâtiment. La propriété de La Chassotte est située sur le territoire de la commune de Givisiez. Elle a longtemps abrité un collège pour jeunes filles avant de se trouver face à d'importantes difficultés financières, qui ont entraîné sa fermeture dans le courant des années 1990. Les communes de Granges-Paccot et de Givisiez ont voulu profiter de cette occasion pour acquérir cette parcelle, qui présentait évidemment un intérêt majeur, à savoir un bâtiment existant et surtout 30'000 m² de terrain. En 2002, l'Assemblée communale a accepté cette acquisition, pour un montant de CHF 2'100'000.-. Dans l'intervalle, les choses ont évolué. Il faut savoir que cette propriété, contrairement à d'autres, est située en zone à bâtir, ce qui fait que sa valeur est conséquente, au vu du prix du mètre carré de terrain à bâtir. Nous avons cependant été confrontés à des difficultés importantes. En effet, il convient de modifier le plan d'aménagement local et de faire approuver le plan d'aménagement de détail. A cela s'ajoute la volonté de créer un pôle Chamblieux-Bertigny, où le canton entend notamment installer un centre de soins aigus et développer les zones dans le secteur de Bertigny. Pour couronner le tout, la couverture de l'autoroute a été prolongée, passant de 600 mètres au départ à 1'250 mètres à présent, qui devra encore faire l'objet de travaux et d'études, de même que d'un vote populaire, au vu de la dépense que cela va engendrer.

Evidemment que le temps écoulé a causé certains dommages au bâtiment. Il a fallu prendre des mesures relativement légères pour éviter l'humidité et améliorer la toiture. Malheureusement, l'humidité a fait son travail et, comme cela se produit souvent, des champignons sont apparus sous forme de mэрule. Nous devons impérativement assainir ce bâtiment. L'assainissement ne sera pas vain, car le bâtiment est protégé et qu'il ne peut de toute façon pas être démolit. Il faudra tenir compte de cet élément et présenter aux acquéreurs un bâtiment en bonne forme.

L'idée est d'avancer rapidement dans le cadre des mesures qui nous permettront rapidement de lancer un concours de projet, c'est-à-dire qu'un certain nombre de sociétés vont être abordées pour définir quels sont leurs projets pour l'immeuble de La Chassotte, étant entendu que le développement pourra se faire par la suite. L'ensemble des opérations de mise en valeur est compris dans le devis présenté :

Assainissement de La Chassotte		
<i>Description</i>	<i>Montant total</i>	<i>Part Granges-Paccot</i>
Travaux d'assainissement fongique	CHF 320'000.00	CHF 160'000.00
Travaux annexes en lien avec le traitement	CHF 60'000.00	CHF 30'000.00
Honoraires	CHF 20'000.00	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	CHF 100'000.00	CHF 50'000.00
TOTAL HT	CHF 500'000.00	CHF 250'000.00

En tant que propriétaire commun, Granges-Paccot a le devoir de maintenir le bâtiment en état. Tel que l'a relevé le Service des biens culturels, le fait de ne pas entretenir un bâtiment peut entraîner des conséquences, y compris sur le plan pénal, pour les responsables.

M. Schneuwly rappelle que cela reste toutefois une belle opération. Il faut savoir que ce bâtiment a été payé 2.1 millions de francs et entraîne quelques frais à présent, mais il figure au bilan pour un montant de 30 millions pour les deux communes, soit 15 millions pour la commune de Granges-Paccot. Il vaut sans doute la peine d'investir pour maintenir le site dans un état satisfaisant, dans le but d'une prochaine valorisation, la future recette étant certainement la bienvenue.

M. Schneuwly invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

M. Thierrin indique que, lors d'une séance avec M. Jean-Louis Barras, Vice-Syndic, la ComFin a obtenu les informations nécessaires sur ce projet. Il s'avère que ces travaux sont urgents pour sauvegarder le bâtiment protégé et en vue de sa mise en valeur.

L'investissement comportant les travaux d'assainissement fongique, les honoraires, les divers et imprévus se monte à CHF 500'000.- dont le 50% sera supporté par la Commune de Givisiez, propriétaire en commun du site pour 50%.

La part de notre Commune, soit CHF 250'000.-, sera financée par un prélèvement sur les réserves et/ou par un emprunt.

Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

M. Philippe Limat prend la parole. Il exprime ses doutes par rapport à cet investissement, car il se dit qu'un bâtiment qui n'a pas été occupé durant 30 ans est une ruine. Il ne comprend pas pourquoi la Commune va encore investir dans quelque chose, alors que tout tend à indiquer que le bâtiment sera rasé, notamment au vu des infiltrations d'eau et de la mэрule.

M. Schneuwly comprend cette position. Le seul problème est que ce bâtiment est protégé en deuxième catégorie. On ne peut absolument pas le démolir, ni le laisser se dégrader.

M. Philippe Limat est d'avis qu'il y a trente ans que l'on peut déjà faire quelque chose.

M. Schneuwly dit qu'il faut savoir donner pour recevoir. Nous sommes ici dans une situation urgente. Il relève cependant que les communes sont abordées plusieurs fois par année par des promoteurs qui sont intéressés à développer un concept sur cette propriété. Le Conseil communal irait à l'encontre des intérêts futurs de la Commune en renonçant à faire cet assainissement indispensable. Il répète que l'estimation fait suite à un rapport d'expert, mandaté pour évaluer la gravité et l'urgence des travaux.

M. Bruno Egger demande si, après ces assainissements, il sera possible de louer les surfaces ou d'en faire quelque chose.

M. Schneuwly répond qu'à l'époque, les locaux avaient été loués pour accueillir des réfugiés. Aujourd'hui, pour être tout à fait clair, il n'y a ni électricité, ni chauffage, ni eau dans les bâtiments. Il faudrait investir beaucoup plus pour pouvoir les louer. L'accent doit impérativement être mis sur un rapide développement, qui nous permette, dans les années à venir, de procéder à une vente. Il faut bien imaginer que la difficulté à surmonter est de réussir à développer le site indépendamment de la réalisation de la couverture de l'autoroute. En effet, on ne peut aucunement garantir que le canton acceptera un crédit de 80 millions de francs pour couvrir l'autoroute, surtout à proximité de terrains situés en zone agricole. Notre préoccupation doit être de rentabiliser cet investissement et nous en sommes en très bonne voie.

Au vote, l'Assemblée communale accepte le crédit d'investissement en vue de l'assainissement de La Chassotte par 64 oui contre 13 non.

3.4. CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DE CHANTEMERLE

M. Schneuwly cède la parole à M. Roman Neuhaus, Conseiller communal en charge des bâtiments communaux.

Faisant suite à l'augmentation constante du nombre d'équipes et de joueurs du FC Granges-Paccot (en 2018: 190 joueurs et 9 équipes / en 2023: 270 joueurs et 13 équipes, dont 1 équipe féminine), la capacité des vestiaires actuels et du terrain d'entraînement est devenue insuffisante et il n'est plus possible d'utiliser les infrastructures d'autres clubs. Actuellement, en moyenne horaire, plus de 2.5 équipes en moyenne se partagent les infrastructures sur les tranches horaires comprises entre 17.00 et 21.00 heures tous les jours du lundi au vendredi.

La construction de 2 vestiaires supplémentaires (actuellement 2) permettra d'éviter que des joueurs actifs et des juniors doivent partager le même vestiaire. Il est également prévu d'agrandir le terrain d'entraînement actuel sur la surface utilisée par le terrain de basket. Celui-ci sera transformé en terrain multisports pour bénéficier d'une utilisation plus variée (basket / foot / handball / skate hockey / etc...).

M. Neuhaus présente les plans.

Afin de répondre à ces besoins, les entreprises Atelier d'architecture quatre cent un et Sportfloor Technologies SA ont devisé les travaux comme suit :

Coûts estimatifs pour la construction de deux vestiaires supplémentaires et l'agrandissement du terrain d'entraînement	
Vestiaires	
Construction de -2- nouveaux vestiaires et WC public (TVA comprise)	CHF 815'000
Terrain d'entraînement	
Agrandissement du terrain d'entraînement	CHF 298'000
Terrain multisport	CHF 145'000
Honoraires et frais	CHF 100'000
TVA et arrondi	CHF 57'000
Total	CHF 600'000
TOTAL (TTC)	CHF 1'415'000

M. Schneuwly remercie M. Neuhaus pour cette présentation et invite le Président de la ComFin à présenter son rapport.

M. Thierrin informe que M. Roman Neuhaus, Conseiller communal en charge du dossier, a donné les informations demandées par la ComFin à propos de ce crédit d'investissement.

Les travaux comportant la construction de deux nouveaux vestiaires et WC public, l'agrandissement du terrain d'entraînement, le terrain multisport, les honoraires et frais se montent à CHF 1'415'000.-.

Cet investissement sera financé par un emprunt. La ComFin suggère de recourir aux appels de dons existants pour ce genre de projet.

Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet.

M. Fabrice Molliet, Président du FC Granges-Paccot prend la parole. Il tient à remercier le Conseil communal pour le travail qui a été mené s'agissant de l'agrandissement du site. Cela fait une dizaine d'années que les discussions ont été entamées à ce sujet. Il existe un réel problème de place et différentes solutions ont été étudiées. Le projet présenté est plus que satisfaisant et va permettre de continuer à accueillir des enfants. Le but est de leur offrir des heures de jeu, de leur donner un espace afin qu'ils puissent s'exprimer en communauté. C'est ce qui est le plus important pour le Club. Naturellement, il y a différents regroupements, notamment avec Givisiez pour les plus jeunes joueurs. A titre d'information, à l'heure actuelle, le FC Granges-Paccot accueille environ 150 enfants dans les catégories juniors G-F-E environ 150 enfants au total. Sur ces 150 enfants, 98 (un peu plus de 65%) proviennent de la commune de Granges-Paccot. Mais, étant donné le manque de place, une bonne partie doit être renvoyée à Givisiez. Givisiez accueille plus d'équipes que Granges-Paccot sur son site sportif, car nous sommes bloqués par le manque d'espace et le manque de vestiaires. Il est vraiment important pour le Club que les enfants puissent se rendre à pied ou en vélo à l'entraînement. Ces deux vestiaires supplémentaires leur permettront de se changer sur place et de s'entraîner de manière correcte. Le football féminin est en pleine expansion et le FC s'en réjouit. Il est ainsi important d'avoir plus de deux vestiaires, dans la mesure où il n'est pas possible de mettre les filles et les garçons ensemble pour des motifs évidents. M. Molliet sollicite le soutien de l'Assemblée pour que le FC Granges-Paccot, le club du village, puisse avoir des infrastructures dignes de ce nom.

M. Schneuwly remercie M. Molliet pour ses propos, ainsi que pour le travail effectué, surtout en faveur de la jeunesse. Il profite de l'occasion pour féliciter la première équipe de ses bons résultats et rappelle que le club a fêté ses 50 ans d'existence récemment.

M. Gabriel Berset est très favorable à soutenir les jeunes de la Commune. Mais il remarque que le budget prévu est important quand même, alors que nous n'en avons pas trop de moyens, vu toutes les discussions qu'il y a eu avant. Ne peut-on pas faire quelque chose de bien avec un peu moins ?

M. Schneuwly répond que le problème de la transformation d'un bâtiment est que l'on tombe entre les mains du Service de l'énergie, qui émet des demandes qui sont incroyablement importantes, de la même manière que si l'on construisait à neuf. Le coût s'explique comme ceci. Lors de l'adjudication des travaux, on va tenter de compresser les coûts. Mais les frais sont là. On a une première estimation qui est assez fiable, mais on va bien sûr affiner. Les mesures proposées par le Conseil communal ont pour but de permettre non seulement le maintien des prestations, mais également de poursuivre les investissements et pour continuer à donner du travail aux entreprises. Merci pour l'intervention, que M. Schneuwly comprend tout à fait.

La parole n'étant plus demandée, il procède au vote. L'Assemblée communale accepte la réalisation de nouveaux vestiaires et l'agrandissement du terrain de football à une très majorité, moins une voix contre.

4. PLANIFICATION FINANCIERE

M. Schneuwly cède à nouveau la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, en précisant que cette présentation ne donne pas lieu à un vote. Elle aidera à comprendre les difficultés actuelles.

M. Chassot rappelle que la planification financière est un instrument de gestion, à disposition des autorités et de l'Administration communale. Elle reflète la situation financière existante et projette l'avenir, à moyen terme, compte tenu des prévisions pouvant être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. La LFCo impose, à l'article 6 al. 1, d'établir un plan financier sur 5 ans et de le tenir à jour. Conformément à l'article 6 al. 3 LCo, l'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour. Le but d'un plan financier est de renseigner l'autorité communale sur sa capacité d'investissement : il permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et de programmer les investissements. Sur la base des comptes épurés des cinq dernières années, la marge nette d'autofinancement (MNA) des cinq prochaines années est calculée.

Pour obtenir la MNA, il faut procéder au calcul suivant:

Produits de résultats
 - Charges de résultats
 = Résultat comptable
 Apurements:
 + Dépenses uniques
 - Recettes uniques
 + Imputations internes: charges
 - Imputations internes: produits
 = Résultat apuré
 + Amortissement comptable
 + Attributions aux réserves
 - Prélèvement sur les réserves
 = Cash flow
 - Amortissements obligatoires
 = **MNA**

En 2024, des liquidités négatives sont escomptées, de l'ordre de CHF 1'200'000.-. Comme hypothèse pour les années suivantes, ont été prises en considération une augmentation de la masse fiscale de 2.5% par an, une inflation modérée et une baisse de nos charges liées, cette dernière étant due au fait que pour 2022, le potentiel financier de la Commune se base sur les années 2019, 2020 et 2021, qui étaient trois bonnes années comptables. Pour l'année prochaine,

l'indice de potentiel fiscal sera calculé sur les années 2020, 2021 et 2022. L'année 2022 ayant été mauvaise, le montant de la péréquation financière devrait diminuer. Cependant, sur les cinq prochaines années, la MNA restera négative. Nos réserves actuelles devraient nous permettre de passer ce cap.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation. La planification financière, contrairement aux autres objets, n'est pas soumise à la Commission financière. Il rappelle qu'elle ne fait pas l'objet d'un vote.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée prend formellement acte de cette planification financière.

5. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de M. Romain Gendre, il convient d'élire un nouveau membre à la Commission des naturalisations. M. Elmin Music, qui s'était déjà porté candidat à la dernière élection, se présente à nouveau. Il n'a malheureusement pas pu participer à l'Assemblée de ce soir et sera présenté par Mme Green-Studer.

M. Music est âgé de 21 ans et étudie actuellement à la Haute école de gestion de Fribourg. Intéressé à s'impliquer dans la vie publique, il s'est notamment porté candidat aux élections fédérales cette année. Issu de l'immigration, une partie des membres de sa famille est passée par la procédure de la naturalisation.

M. Schneuwly demande si une citoyenne ou un citoyen serait intéressé par cette fonction. Tel n'étant pas le cas, il procède au vote.

M. Music est élu à une très large majorité, moins 4 abstentions.

6. DIVERS

Avant de laisser le micro aux citoyens qui désirent s'exprimer, M. Schneuwly annonce que la prochaine Assemblée communale aura lieu le lundi 27 mai 2024. Il rappelle que les deux parlementaires fédéraux domiciliés dans la Commune seront présents lors de l'inauguration des sentiers pédestre le 20 avril 2024.

Mme Laurence Pellaux demande si la Commune serait prête, dans le but de promouvoir le sport, à financer l'inscription au Morat-Fribourg pour les enfants qui fréquentent l'école primaire, tel que c'est déjà le cas à Villars-sur-Glâne, Givisiez et Fribourg. Elle est d'avis que ce serait bienvenu.

M. Schneuwly répond que tel est déjà le cas.

Mme Pellaux assure que ce n'a pas été le cas pour sa fille, pour laquelle elle a dû payer l'inscription.

M. Schneuwly veillera à ce que la question soit clarifiée. En tous les cas, une demande a été adressée en ce sens au Conseil communal, qui y a répondu favorablement, étant sensible à la promotion du sport.

Mme Marianne Rege demande quel le montant de la réserve financière auquel la Commission financière a fait référence à plusieurs reprises.

M. Schneuwly indique que les réserves font partie du bilan et son présentées lors de l'Assemblée communale de printemps. Il donne la parole à M. Chassot, pour plus de précisions.

M. Chassot prend la parole. Si l'on prend le bilan au 31 décembre 2022, les fonds propres se montent à environ 49 millions de francs. Attention, il ne faut toutefois pas confondre les fonds propres avec les liquidités. Une partie des liquidités ont été réinvesties dans la Commune. Les liquidités actuelles à fin novembre 2023 se montent à environ 12 millions de francs. Il précise que 4 millions doivent en être soustraits, cette somme étant due au canton pour l'imputation forfaitaire,

c'est-à-dire la double imposition d'une société sise sur le territoire communal, que l'on doit rembourser pour les années 2022 et 2023.

M. Jean-Jacques Zenger prend la parole. Il est également contrarié par l'abandon de l'escompte sur les impôts. Mais, après les explications données par M. Chassot, il pense qu'il est préférable d'accepter cette abolition plutôt que de peut-être devoir subir, à court ou à moyen terme, une augmentation d'impôt. C'est pour cette raison qu'il a personnellement accepté de valider le budget déficitaire 2024. Ceci dit, ceux qui le connaissent savent qu'il fait largement partie des anciens, des vieux comme on dit. Il aimerait à cette occasion remercier le Conseil communal pour tout ce qu'il fait pour les anciens. Il prend la page 30 du Trait d'Union, à laquelle figure le programme des activités qui leur est réservé pour le premier semestre 2024. Il trouve que les aînés sont gâtés et il tient à remercier pour cela.

M. Philippe Limat prend la parole et fait une remarque par rapport au Trait d'Union. Il y trouve les plans relatifs à la discussion de ce soir. Il aimerait que ceux-ci soient plus lisibles. Il est d'avis que l'on peut faire mieux en terme d'impression. En effet, il n'y a pas que des jeunes personnes qui lisent ce bulletin communal, qui est destiné à tous les âges. Peut-être que certaines personnes souffrent de problème de vue et ne pourront absolument rien voir.

M. Schneuwly remercie de cette remarque, qui sera répercutée sur les mandataires, responsables de l'impression. Il est vrai que si l'on est plongé dedans, c'est plus simple, lorsqu'on les voit pour la première fois, la lecture est plus difficile.

Mme Myrian Carbajal a une proposition. Elle a été un peu frappée, lors de la présentation du budget 2024, de voir qu'il était mentionné « Personnes handicapées et inadaptées ». Travaillant dans le domaine social, elle suggère de préférer une dénomination régulièrement utilisée, à savoir « Personnes en situation de handicap ». Car ce terme met en évidence que ce n'est pas la personne qui est handicap en soi, mais qu'elle se voit dans une situation de handicap au quotidien.

M. Chassot indique qu'il s'agit de la dénomination officielle selon le plan comptable de l'Etat de Fribourg.

M. Schneuwly en prend note et cette idée sera proposée à la Chancellerie d'Etat. Il précise que la Commune reprend la formulation telle qu'elle est imposée.

Mme Alice Cantin demande si la Commune peut donner des informations sur ce qui a été déboisé.

M. Schneuwly dit qu'il s'agit de la parcelle située au Mettetlet, sur laquelle a eu lieu un déboisement. Dans la procédure, il faut savoir que des arbres protégés doivent faire l'objet d'une autorisation et être compensés. Les arbres non protégés font aussi l'objet d'une compensation. Pour savoir quels arbres peuvent être abattus et comment ils doivent être compensés, un avis du Service de la forêt et de la nature été sollicité. Celui-ci a établi un plan extrêmement précis des arbres qui pourraient être abattus, respectivement qui devraient être compensés. La décision d'abattage a été publiée dans la Feuille officielle, offrant la possibilité à des tiers de s'opposer à cette mesure. Cette procédure est usuelle et a été parfaitement respectée. La décision a été publiée. Une opposition a été déclarée irrecevable par la Préfecture. M. Schneuwly relève que l'abattage portait notamment sur un séquoia, dont on a beaucoup parlé. Il faut savoir que celui-ci causait une situation dangereuse non seulement pour la route du Mettetlet mais également pour la voie de chemins de fer, ce qui a été constaté par le Service.

Mme Marianne Rege a encore une question concernant le concept de stationnement. Elle aimerait savoir pourquoi, par exemple aux commerces de Chantemerle, c'est une heure maximum du lundi au dimanche, avec le disque uniquement, et qu'en d'autres endroits c'est deux heures et à Josaphat par exemple c'est trois heures. Pourquoi cette différence de temps de parage ? Par exemple, si l'on va manger au restaurant, en une heure de temps, c'est difficile.

M. Schneuwly répond que la durée dépend de l'usage qui est fait des différents parkings publics. Après il existe des parkings privés sur lesquels la Commune n'a aucune emprise.

Mme Rege présente le document auquel elle se réfère.

M. Schneuwly prend note de la question et il sera répondu à Mme Rege.

M. Laurent Rhême a une question suite au vote concernant l'octroi du budget pour les deux vestiaires. Est-ce que plusieurs offres ont été demandées ?

Pas en l'état, répond M. Schneuwly. On demande des chiffres, mais on attend le vote de l'Assemblée pour lancer l'appel d'offres. C'est clair que plusieurs offres vont être demandées. Les chiffres présentés sont suffisamment précis et assez pour éviter toute mauvaise surprise, mais après, c'est sûr que l'on va faire jouer la concurrence.

La parole n'étant plus demandé, M. Schneuwly saisit l'occasion pour remercier les citoyennes et citoyens de leur participation active. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, ainsi que les personnes qui s'engagent au service de la population de Granges-Paccot pour le travail accompli durant l'année 2023. Il présente à toutes et tous les meilleurs vœux du Conseil communal pour les fêtes de Noël et leur souhaite une belle entrée dans l'année 2024. Puisse la santé être leur meilleure compagne.

M. Schneuwly clôt l'Assemblée et invite les participant.e.s à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21:53 heures.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly